



## Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 04 avril 2025

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Rémi ESPALIEU, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Olivier SAVIGNAC, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absents excusés : Jean-Jacques SANS (pouvoir à Sylvia TALLET), Steven BESSON.

Absent : Frédéric COURNIL.

Début de séance à 20H30.

Date de convocation : 28 mars 2025.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

**Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2025.**

**ADOpte : UNANIMITE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les conseillers municipaux ont été destinataires des documents budgétaires, ainsi que de l'état récapitulatif 2024 des indemnités perçues par les élus.

### **1- Vote des taux d'imposition**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition pour 2025.

La taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) pour 2025 reste identique à 2024, soit 9.78%. La taxe foncière sur le bâti pour 2025 reste identique à 2024, soit 44.60%. La taxe foncière sur le non-bâti pour 2025 reste identique à 2024, soit 104.82%.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les taux à l'unanimité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **2 – Vote des comptes de gestion et administratif 2024**

Evelyne Boyer présente les comptes de gestion et administratif 2024.

Compte administratif Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		171 305.52	102 333.08		102 333.08	171 305.52
Opérations de l'exercice	531 867.84	613 518.27	415 927.85	441 738.51	947 795.69	1 055 256.78
TOTAUX	531 867.84	784 823.79	518 260.93	441 738.51	1 050 128.77	1 226 562.30
Résultats de clôture		252 955.95	76 522.42			176 433.53
Restes à réaliser			55 822.29	29 271.00	55 822.29	29 271.00
Total cumulés	531 867.84	784 823.79	574 083.22	471 009.51	1 105 951.06	1 255 833.30
Résultats définitifs		252 955.95	103 073.71			149 882.24

Compte Administratif Budget Lotissement II

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés			18 992.56		18 992.56	
Opérations de l'exercice	796.55		3 529.28		4 325.83	
TOTAUX	796.55		22 521.84		23 318.39	
Résultats de clôture	796.55		22 521.84		23 318.39	
Restes à réaliser						
Total cumulés	796.55		22 521.84		23 318.39	
Résultats définitifs	796.55		22 521.84		23 318.39	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**3 – Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour, les comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE (Budget Principal)**

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) ...+ 171 305.52 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté..... -102 333.08 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024**

- Solde d'exécution de l'exercice ..... +25 801.66 €
- Solde d'exécution cumulé ..... - 76 522.42 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2024**

- Dépenses d'investissement ..... - 55 822.29 €
  - Recettes d'investissement ..... +29 271.00 €
- |       |              |
|-------|--------------|
| Solde | -26 551.29 € |
|-------|--------------|

**DEFICIT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024**

- Rappel du solde d'exécution cumulé ..... - 76 522,42 €
  - Rappel du solde des restes à réaliser ..... - 26 551,29 €
- Déficit de financement total ..... - 103 073,71 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice ..... + 81 650,43 €
  - Résultat antérieur ..... + 171 305,52 €
- Total à affecter ..... +252 955,95 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du Compte 1068 sur B.P. 2025).....	103 073.71 €
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (Crédit du compte 1068 sur B.P.2025) .....	0€
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2025 ligne 002 Report à nouveau créditeur .....	<u>149 882.24€</u>
	Total = +252 955.95€

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**4 – Vote des budgets 2025**

Evelyne BOYER présente les budgets 2025 suivants :

- Budget lotissement :

Fonctionnement : 51 445.83 €

Investissement : 48 099.28 €

- Budget principal

Fonctionnement : 733 147.00 €

Investissement : 506 305.00 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**5 – Demande de Fonds de Soutien Territorialisé 2025 : programme voirie**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de réfection de la route des Saulets. Le devis estimatif des travaux s'élève à 30 413,04 €HT.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a mis en place un Fonds de Soutien Territorial à destination des communes. Elle propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive au titre du FST pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive l'attribution du FST pour l'opération.

Le plan de financement est le suivant :

FST =	9 884,24 €
DETR sollicitée =	10 644,56 €
Fonds propres =	9 884,24 €

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6-Mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé**

Le Maire informe les membres du conseil que, conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et leur participation doit, à minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent.

Vu la lettre d'intention de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Corrèze,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 11 mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE :**

- De retenir la procédure de convention de participation pour le volet santé de la protection sociale complémentaire déclinée comme suit : la procédure de mise en concurrence sera lancée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour la conclusion de la convention de participation, volet santé ;
- De se joindre à ladite procédure de mise en concurrence en donnant mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze afin d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance en découlant ;
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence ;

**PREND ACTE** que les caractéristiques précises (prestataire(s), garanties et tarifs) lui seront communiquées au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Corrèze pour lui permettre de décider d'adhérer à la convention de participation souscrite.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **7 – Terrain multisport : Convention Commune / Education nationale**

Alexandra DOUSSAUD rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation visant à transformer le terrain de tennis existant en terrain multisport. Il s'agit de proposer aux usagers diverses activités sportives et de loisirs.

Alexandra DOUSSAUD propose également de mettre à disposition ce terrain multisport aux classes de l'école de Vignols. Pour cela, il convient de signer une convention entre la commune et l'Education nationale.

Pour rappel, une demande de DETR et une demande de subvention ANS sont déposées auprès des services de l'Etat pour ce projet.

Sylvia TALLET signale que la route est dangereuse à pied et que le manque de toilette à proximité du terrain n'est pas hygiénique. Alexandra DOUSSAUD indique que les toilettes ne sont pas obligatoires sur un tel terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'Education Nationale permettant aux classes de l'école de Vignols d'utiliser le terrain multisport lors d'activités pédagogiques.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8 – Projet d'aménagement France Services (dépôt d'autorisations administrative)**

Rémi ESPALIEU rappelle le projet de rénovation de France Services. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer toutes les demandes autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **9 – Vente terrain lotissement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il reste un lot du lotissement à vendre. Compte tenu de la conjoncture, les terrains ne se vendent pas.

Sylvia TALLET demande si le problème ne vient que du prix. Alexandra DOUSSAUD indique que les agences immobilières préconisent un prix de vente de 7 euros le m<sup>2</sup> contre 11 euros actuellement.

Rémi ESPALIEU indique que diminuer le prix de vente du terrain a un impact sur le budget car il faut prendre en compte la perte financière. Cette perte n'a pas été prise en compte dans le budget 2025 et devrait être prise en compte en 2026.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

## **10 – Questions diverses**

### **1) Distributeur à pain**

Mme le Maire indique qu'un distributeur à pain va être installé à côté de la bascule, devant le terrain de foot. Olivier Savignac demande si ce distributeur va avoir un impact sur la bascule. Madame le Maire répond que non. Une convention d'occupation du domaine public va être signée avec la boulangerie Chevreux pour 50 euros par mois.

### **2) Cantonnier**

Mme le Maire indique qu'un cantonnier stagiaire a été embauché pour 28H par mois à partir du 01/04/2025. Stéphane VEISSEIX et Sylvia TALLET demandent pourquoi seulement 28 heures.

Madame le Maire indique que c'est pour la maîtrise des frais de fonctionnement et que le deuxième cantonnier va voir ses heures augmenter de 7h à 12h, à la suite d'un reclassement dû à la dissolution du SITS.

Sylvia TALLET indique que les cantonniers n'ont pas assez d'heures. Madame le Maire indique que le nombres d'heures doit être maîtrisé, l'épouse appartient à la commission syndicale avec Lascaux. L'avenir de cette commission est incertain et l'épouse est souvent en panne.

Sylvia TALLET demande si cette prestation peut être externalisée ? Madame le Maire indique que c'est une possibilité si l'épouse doit être changée. Olivier Savignac indique que serait dommage et ferait un service en moins pour la population.

### **3) Carré biodiversité**

Depuis 2 ans, le service de développement durable de l'Agglo incite les communes à mettre en place un carré ou espace de biodiversité sur leur territoire. Il s'agit d'un espace enherbé non tondu, ce qui permet à la faune et à la flore de se développer. Cet espace se situe près du square.

#### **4) Comice agricole**

Une élue de Lubersac qui travaille pour la chambre d'agriculture souhaite remettre en place les comices agricoles sur les anciens cantons. Elle sollicite les communes pour une aide financière.

Fin de la séance à 22h50.

PV approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2025.

Le Maire : Martine SOUZY



Le secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rémi ESPALIEU".